

BRANCHE BANQUE POPULAIRE 2023

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

La dernière réunion a eu lieu le 14 septembre. Pour mémoire l'intersyndicale avait demandé une augmentation de 1750€ pour tous ainsi qu'un minimum de versement de PPV (Prime de Partage de la Valeur) de 1500€ pour tous. Le complément étant à négocier localement.

Lors de cette séance la DRH Groupe a annoncé **ses dernières propositions**.

- ✓ Engagement de versement des PPV sans minimum dans les entreprises de la Branche. Les modalités de cette prime étant à négocier en local.
- ✓ Revalorisation des salaires minima de Branche à hauteur de 4%.
- ✓ Mesure d'Augmentation générale.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT DEMANDÉ EN INTERSYNDICALE :

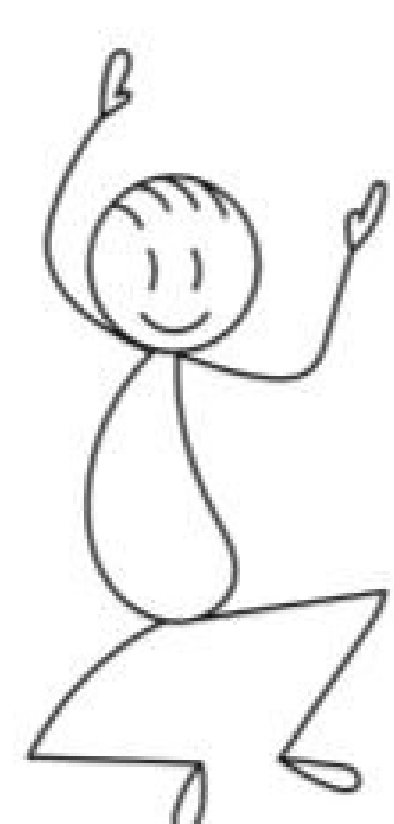
Un plancher de 1000€ pour tous les salariés.

Une clause de revoyure en fonction de l'évolution de la situation économique.

Un engagement de dissocier les accords de PPV des accords NAO locaux.

La RH Branche a pris l'engagement de demander aux BPR de dissocier les PPV et les accords de NAO locales, mais refusé le plancher et la clause de revoyure expliquant qu'elle n'avait pas le mandat. Et de ce fait qu'il n'y aurait pas de négociation supplémentaire.

Moins de 30K€	+3.5%	rappel proposition initiale du 30/08	2.7%
De 30 à 39K€	+3%	rappel proposition initiale du 30/08	2.5%
De 40 à 49K€	+2%	rappel proposition initiale du 30/08	1.8%
De 50 à 80K€	+1.5%	rappel proposition initiale du 30/08	1.3%



Conscient que ces mesures ne compensent que partiellement l'inflation, la CFTC a décidé, dans l'intérêt de l'ensemble des salariés de la branche, de signer cet accord NAO. La mesure d'AG s'appliquera en janvier 2023.

LA CFTC A BESOIN DE VOUS POUR CONTINUER !